COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONAIS REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

<u>Présents</u>: MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE,

BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOIPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET,

LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u>: Patrick SEBAT à André MINJUZAN

Suzanne SAGE à Anne-Marie ANCHEN Gérard FRECHOU Jean-Michel BELLOT Jacques CARSUZAA à Jean BEDECARRAX Philippe GARROTE à Marie-Lyse GASTON Eliane YTHIER à Dominique QUEHEILLE Dolores CABELLO Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u>: Pierre CASAUX-BIC suppléant de Jean-Claude ELICHIRY

Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Jean-Pierre ARANJO suppléant de Yves TOURAINE

Excusés: André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-

BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie

GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

RAPPORT N° 121128-19-CUL

SPECTACLE VIVANT: PLAN D'INVESTISSEMENT PLURIANNUEL 2013-2017

M. MINJUZAN rappelle que l'espace Jeliote et la Chapelle sont des équipements professionnels de qualité reconnus par les différents partenaires dans le cadre du label « scène conventionnée ». Afin d'assurer la diffusion des spectacles et leur bon déroulement, il convient de prévoir un renouvellement des matériels scénique, audiovisuel, technique...

Jusqu'à présent seul le CG64 intervenait financièrement. Le nouveau règlement du CR Aquitaine, permet maintenant une intervention, sous condition que ces investissements fassent l'objet d'un plan pluriannuel. Celui-ci s'élèverait à 180 000 € HT sur 5 ans.

Il pourrait être financé de la manière suivante :

CR Aquitaine (20%): 36 000 €
CG 64 (40%): 72 000 €
Autofinancement CCPO (50%): 72 000 €

Pour l'année 2013, les investissements concerneraient le remplacement du système son et vidéo projection de l'espace Jéliote, pour un montant de 60 000 €

Ainsi, la participation des partenaires serait la suivante :

CR Aquitaine (20%): 12 000 €
CG 64 (40%): 24 000 €

La part CCPO serait assurée mécaniquement d'une part par le reliquat du BP 2012 (section investissement) et d'autre part par l'amortissement qui sera intégré dans le BP 2013 (section investissement), sans appel complémentaire de financement sur le Budget Général.

Il est à noter que l'aide du CG64 interviendra dans le cadre du nouveau règlement de l'aide au tiers, dont les modalités pratiques restent encore à préciser.

Pour les années 2014-2017, les investissements d'un coût annuel de 30 000 € HT pourraient concerner le remplacement de l'équipement vidéo, scénographique, matériel lumières, équipement technique.... Ils feront l'objet de délibérations spécifiques.

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport
- APPROUVE le plan d'investissement pluriannuel du Spectacle Vivant
- **SOLLICITE** les partenaires financiers tel que décrit ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches administratives nécessaires

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT